INDEX ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a créé,
à compter de 2019, l'Index de l'égalité professionnelle homme femme.

Calculé sur 12 mois consécutifs, il prend en compte 4 indicateurs en lien
avec les écarts de rémunération et les augmentations.

Pour la société APTIM, les indicateurs calculables représentent moins de 75 points,
l'index ne peut être calculé.

APTIM affiche un score global de

45/45

à l'Index égalité femmes - hommes

10/10

Le nombre des 10 plus
hautes rémunérations

35/35

L'écart de la répartition
des augmentations individuelles
(promotions incluses)

Non Calculable

L'écart de rémunération
entre les femmes et les hommes

Non Calculable

Le nombre de salariées augmentées à
leur retour de congé maternité